

Conditions générales de Diffinco SA

1. Début du contrat, validité des Conditions générales

1.1 Les présentes Conditions générales (ci-après: «CG») réglementent les droits et obligations réciproques de Diffinco SA, CH-1227 Carouge (ci-après: «diffinco») et de son client (ci-après: «le client»). Une relation contractuelle concernant l'utilisation des services de diffinco naît au moment où diffinco accepte une commande du client.

1.2 Si la commande du client est passée au moyen du formulaire figurant sur le site Internet de diffinco ou par une autre voie électronique, il est considéré que la commande engage le client jusqu'à ce que diffinco l'accepte ou la décline.

1.3 Les présentes CG servent de base contractuelle et s'appliquent même s'il n'y est pas expressément fait référence dans tous les contrats entre les parties. Elles ont priorité sur les éventuelles conditions de vente et d'achat du client. Tout accord divergeant des présentes CG doit revêtir la forme écrite, y compris s'il a pour but de déroger à cette exigence de forme écrite.

1.4 Les réglementations contenues dans des contrats individuels entre les parties priment ces CG si elles s'en écartent.

2. Étendue des services et obligations d'exécution de diffinco

2.1 diffinco propose des services dans le domaine des technologies de l'information, de l'Internet et des télécommunications. Dans le cadre de son contrat, diffinco met à disposition des clients, ses services et ses ressources d'exploitation disponibles.

2.2 L'obligation de diffinco de fournir des services (ci-après aussi: «les services diffinco») est conforme aux descriptifs des services de diffinco ainsi qu'aux contrats conclus avec le client.

2.3 L'Internet est un système international de réseaux et d'ordinateurs interconnectés et indépendants. diffinco n'a d'influence que sur les systèmes se trouvant dans son propre réseau et par conséquent ne peut donc pas garantir des services sans défauts.

2.4 diffinco a le droit de modifier les services ainsi que les présentes CG si cela lui semble adapté et judicieux pour des raisons techniques ou en considération de l'évolution du marché, et si cela ne porte pas atteinte outre mesure aux intérêts du client. Les modifications des CG entrent en vigueur pour le client dès le moment où elles sont communiquées ou publiées, à moins que le client ne s'y oppose par écrit dans un délai de sept jours calendaires. Dans ce cas, le client a le droit de résilier ses contrats avec diffinco en respectant le préavis contractuel.

2.5 diffinco veille à assurer une disponibilité permanente de son infrastructure (serveur, lignes Internet, etc.). En cas de pannes inattendues du système ou à des fins de maintenance, diffinco peut à tout moment restreindre la disponibilité de ses services ou la suspendre pour une durée indéterminée, sans préavis.

2.6 Dans la mesure où diffinco fournit des services gratuits, ceux-ci peuvent être modifiés ou interrompus à n'importe quel moment et sans avis préalable. Il n'en résulte aucun droit à une compensation financière ou de quelque autre nature.

2.7 diffinco a le droit de faire appel à des fournisseurs tiers et à des sous-traitants pour la bonne exécution du contrat.

2.8 En cas de retard de livraison et de retard dans les services dus à un cas de force majeure ou à d'autres événements qui empêchent de fournir le service, notamment mais pas exclusivement : grèves, décisions des autorités, défaillances des réseaux de communication ou des passerelles d'autres opérateurs, même si

cette défaillance survient chez des fournisseurs ou des sous-traitants directs ou indirects, diffinco a le droit de différer la livraison ou la prestation des services à raison de la durée de l'événement, en y ajoutant un temps raisonnable de reprise. Si de tels événements se prolongent sans interruption pendant plus de quatre semaines, diffinco a le droit de résilier le contrat sans préavis.

3. Obligations du client

3.1 Selon l'étendue des services diffinco, une collaboration étroite peut être nécessaire entre diffinco et le client. Dans ce cas, on définira par contrat individuel des objectifs intermédiaires et des obligations réciproques de coopération et de réception des travaux. Si le client ne remplit pas ces obligations de réception et de coopération, diffinco est déliée de l'obligation de continuer à lui fournir des services. Après avoir adressé un avertissement au client, diffinco peut en outre lui facturer les frais engendrés jusqu'alors, dont le paiement sera exigible aussitôt.

3.2 Le client s'engage à utiliser les services diffinco d'une manière correcte. Il doit en particulier:

a) communiquer à diffinco les informations requises concernant les équipements techniques existants destinés à l'utilisation des services ou, si nécessaire permettre à diffinco d'installer chez lui les équipements techniques nécessaires;

b) remplir les conditions posées par les autorités et veiller à se procurer, si et quand cela s'avère obligatoire, des autorisations de leur part pour l'utilisation des services diffinco;

c) signaler immédiatement à diffinco les défauts identifiants et prendre toutes les mesures que l'on peut raisonnablement attendre de lui pour permettre de constater les défauts ainsi que leur origine, ou pour faciliter et accélérer la réparation;

d) signaler à diffinco dans un délai d'un mois les circonstances suivantes: tout changement des coordonnées du client relatives à sa personne ou à son entreprise.

3.3 En cas d'infraction aux points 3.1 et 3.2 et après avoir adressé au client un avertissement resté infructueux, diffinco a le droit de résilier la relation contractuelle sans préavis.

3.4 Le client est responsable des composants matériels et logiciels de ses appareils terminaux (notamment programmes, licences et configuration). diffinco ne garantit pas que ses services fonctionnent de manière impeccable sur des appareils terminaux insuffisamment équipés ou mal configurés du client.

3.5 Le client s'engage à toujours respecter strictement les Conditions d'utilisation de diffinco quand il fera usage des services diffinco. Ces conditions d'utilisation seront indiquées lors de la commande en ligne ou peuvent être demandées auprès de diffinco.

4. Responsabilité relative aux contenus, à la transmission et à l'utilisation des sites

4.1 Le client répond de la manière dont il utilise les services diffinco, et en particulier du contenu de ses pages Internet. Il doit notamment remplir les obligations suivantes:

a) ne pas proposer, rechercher, consulter ou emmagasiner toute forme ou contenu associé directement ou indirectement à :

- la pornographie
- la pédophilie
- des programmes piratés
- des langages diffamatoires, persécuteur, insultant, menaçant ou raciste
- des médias soumis à un copyright
- des jeux de hasard (casinos, loteries, etc...)
- des logiciels peer to peer

- toutes activités illégales

ni faire référence à de tels contenus par des liens ou de toute autre manière;

b) respecter les lois en vigueur interdisant la diffusion de contenus illégaux;

c) ne pas violer de droits d'auteur nationaux ou internationaux, ni d'autres droits protégés tels que droits de tiers sur des noms ou sur des marques;

d) ne pas utiliser les services diffinco pour nuire à des tiers, notamment en explorant des réseaux à la recherche de ports (scanning) ouverts dans des systèmes informatiques et en pénétrant dans ces systèmes (hacking), en propageant des virus informatiques quels qu'ils soient ou en envoyant des e-mails non sollicités (spamming);

e) veiller à ce que les scripts et les programmes du client placés sur le(s) serveur(s) de diffinco ne contiennent pas d'erreurs et ne soient pas d'un volume susceptible de gêner les services de diffinco;

f) s'abstenir de falsifier des en-têtes de mails, de news ou des adresses IP.

4.2 diffinco n'a aucune obligation de vérifier que les contenus des offres du client sont conformes à la loi. diffinco se réserve le droit de résilier unilatéralement le contrat sans préavis et de déconnecter immédiatement les services concernés si elle apprend qu'une ou plusieurs des infractions susmentionnées a été commise. diffinco se réserve le droit de demander des dommages-et intérêts et de saisir la justice civile et pénale.

4.3 Si le client enfreint le point 4.1 ci-dessus, ou si la question de savoir si le contenu du site Web utilisé par le client enfreint le droit en vigueur est litigieuse, diffinco a le droit de bloquer le site jusqu'à ce que la situation juridique soit clarifiée par voie judiciaire ou jusqu'à ce que le client prouve qu'il a réinstauré une situation conforme au contrat. Après un avertissement infructueux au client, diffinco a en outre le droit de résilier la relation contractuelle sans préavis.

4.4 Le client prend note du fait que, si les autorités ou un tribunal l'ordonnent, diffinco a l'obligation de bloquer l'accès du client à des sites Internet dont les contenus sont illégaux. Cela ne donne au client aucun droit à un remboursement, ni à une compensation financière ou de quelque autre nature.

4.5 diffinco peut réglementer les détails de l'interaction entre ses clients dans le cadre d'un règlement d'utilisateurs. Les infractions à ce règlement autorisent diffinco, après un avertissement infructueux au client, à résilier la relation contractuelle sans préavis.

5. Utilisation des services diffinco par des tiers

5.1 Les tiers n'ont pas le droit d'utiliser les services diffinco, ni directement, ni indirectement, à moins que diffinco n'ait donné préalablement son accord par écrit. Le client n'a donc pas le droit de rendre accessible à des tiers ses autorisations d'accès aux services diffinco, ni de permettre d'une autre manière à des tiers d'utiliser ces services.

5.2 Si diffinco autorise l'utilisation de ses services par des tiers, le client doit instruire ces tiers de l'utilisation correcte de ces services conformément aux présentes CG. Le client s'engage notamment à obtenir d'eux qu'ils respectent les prescriptions du chiffre 4 des présentes CG. Le client est responsable de tout comportement fautif du tiers dans l'utilisation des services diffinco, et c'est au client que le comportement fautif sera attribué. Si diffinco refuse d'autoriser l'utilisation par des tiers, cela ne donne au client. Cela ne donne au client aucun droit à un remboursement, ni à une compensation financière ou de quelque autre nature.

5.3 Le client doit en outre payer les indemnités qui résultent de l'utilisation de services diffinco par des tiers autorisés ou non autorisés. Le client répond vis-à-vis de diffinco de toute infraction aux présentes CG

et au contrat de base qui serait commise en conséquence de l'utilisation des services par des tiers autorisés ou non autorisés.

5.4 Quoi qu'il en soit, le client doit libérer diffinco de toute prétention de tiers, quelle qu'elle soit.

5.5 Si le client apprend que des tiers font des services diffinco un usage illégal, ou s'il a connaissance de faits qui laissent présumer une telle utilisation par des tiers, il doit immédiatement en informer diffinco par écrit. Dans un tel cas, le client doit en outre immédiatement modifier ou faire modifier ses données d'accès aux services diffinco.

6. Garantie

6.1 Si diffinco vend au client des produits de tiers (notamment, mais pas exclusivement, du matériel et du logiciel), le client bénéficie de la même garantie que celle que le constructeur a accordée à diffinco. Les dépenses de diffinco résultant d'un dommage indirect lié à du matériel ou à des logiciels défectueux ne sont pas comprises dans cette garantie du constructeur. N'en font pas non plus partie les améliorations fournies chez le client après la livraison par diffinco du matériel et des logiciels de tiers. Il s'agit là notamment de l'installation de programmes, de la configuration d'éléments matériels et d'autres dépenses ou travaux effectués dans le contexte de la fourniture du matériel et des logiciels.

6.2 Les prestations de garantie sont en principe fournies dans les locaux de diffinco, pendant l'horaire d'ouverture usuel, par du personnel spécialisé. Si diffinco encourt des frais de transport et/ou de déplacement pour fournir les prestations de garantie, ces frais sont à la charge du client.

6.3 Les défaillances des services diffinco dues à une formation insuffisante du personnel du client ou à une inobservation des directives de diffinco ou du constructeur du matériel et des logiciels, ainsi que les dérangements et les pannes dans l'arrivée de courant électrique, ne sont pas couvertes par la garantie de diffinco. Les consommables ne sont pas non plus couverts par la garantie.

7. Droits d'utilisation sur les logiciels, les produits et les services

7.1 À moins qu'il n'en ait été expressément convenu différemment, la réglementation suivante s'applique aux droits d'utilisation sur les logiciels, les produits et les services: le client se voit octroyer, pour son usage interne, un droit d'utilisation non exclusif, non limité dans le temps et intransmissible, sur les logiciels ainsi que les marques de commerce et désignations des services. Les réglementations complémentaires relatives à l'utilisation des logiciels sont intégrées aux présentes conditions. Les logiciels ne doivent pas être rendus accessibles à des tiers. En ce qui concerne les produits standard de tiers, les dispositions des licences sont applicables si elles contiennent des restrictions supplémentaires. La transmission du code source n'a lieu que si cela a été expressément convenu.

7.2 S'il est convenu, en dérogation au chiffre 7.1 ci-dessus, que les droits d'utilisation sur les logiciels peuvent être transmis à des tiers, toutes les copies doivent porter la mention de copyright originale ainsi que toutes les autres mentions de réserve.

7.3 Si des réclamations pour violation de droits protégés sont émises au sujet de l'objet du contrat (développement de logiciels ou réalisation d'autres projets), le client doit en informer diffinco par écrit dans un délai de sept jours calendaires. Le client ne doit entreprendre aucune procédure judiciaire sans l'accord préalable de diffinco. Si diffinco le lui demande, le client lui laisse le soin d'assurer la défense contre ce type de réclamations, et en particulier le droit d'engager une procédure et de conclure un arrangement.

7.4 S'il est interdit au client par décision judiciaire d'utiliser l'objet du contrat ou des parties de l'objet du contrat, ou si diffinco estime qu'une action en justice pour violation de droits protégés est imminente, diffinco a le droit de choisir entre les options suivantes:

a) modifier l'objet du contrat de manière à ce qu'il ne viole plus de droits protégés;

b) procurer au client le droit de continuer à utiliser l'objet du contrat;

c) remplacer l'objet du contrat par un objet qui correspond aux exigences du client ou équivaut à l'objet remplacé, ne violant plus aucun droit protégé;

d) retirer l'objet du contrat et rembourser au client la rémunération payée, sous déduction d'un montant raisonnable pour l'utilisation déjà faite et pour la perte de valeur.

7.5 L'obligation ci-dessus ne s'applique pas à l'objet du contrat si la violation du droit protégé est due à un concept provenant du client ou au fait que ce dernier a modifié l'objet du contrat ou l'a exploité en combinaison avec des objets qui n'ont pas été fournis par diffinco.

8. Livraisons de produits

8.1 Les délais de livraison indiqués s'appliquent en principe sans engagement. Ils ne sont fermes et obligatoires que si diffinco l'a expressément confirmé par écrit. Les retards de livraison sont annoncés au client par écrit. Le client n'a pas le droit de se départir du contrat à cause d'un retard de livraison, et il renonce à toute demande en dommages-intérêts à l'encontre de diffinco pour un tel motif. Les frais de livraison et d'installation sont à la charge du client.

8.2 Les profits et les risques liés à l'objet du contrat passent au client sitôt que le colis a été remis à la personne chargée du transport ou est sorti des locaux de diffinco en vue de l'expédition.

8.3 diffinco a le droit de faire des livraisons partielles, à moins qu'il n'en ait été décidé autrement par écrit entre les parties.

9. Réexportation

Les produits de diffinco sont soumis aux réglementations internationales en matière d'exportation. Pour certaines réexportations, une autorisation d'exportation spéciale est requise. Le client s'engage, le cas échéant, à demander une autorisation d'exportation auprès de l'autorité compétente (actuellement: Secrétariat d'État à l'économie, ressort Contrôles à l'exportation/Produits industriels SECO). Lors du transfert des produits, cet engagement sera transféré à chaque acheteur avec obligation de transférer lui-même l'engagement.

10. Prix, conditions de paiement, réserve de propriété

10.1 Tous les prix des services diffinco sont convenus en francs suisses. La TVA et les autres contributions publiques sont comprises, à moins qu'une autre clause n'ait été décidée. Les prix convenus ne comprennent pas les frais de livraison, d'emballage ni les autres charges liées aux produits.

10.2 Les délais de paiement dépendent du contrat conclu avec diffinco. À l'expiration du délai, le client tombe automatiquement en demeure, sans qu'il lui soit envoyé de rappel. Si le client veut soulever des objections contre la facture, il doit le faire par écrit, pendant le délai de paiement. Si la facture n'est pas contestée dans le délai, elle est considérée comme acceptée.

10.3 Les prix des services diffinco figurent dans la liste des prix courants. Les changements de prix sont communiqués au client dans les meilleurs délais. Pendant la durée du contrat, diffinco peut changer ses prix dans une mesure raisonnable.

10.4 La marchandise livrée demeure la propriété de diffinco jusqu'au paiement de la totalité du prix d'achat. diffinco se réserve le droit de faire inscrire une réserve de propriété dans le registre compétent. Il est interdit au client de mettre la marchandise en gage ou de la céder à titre de sûreté.

10.5 Pour les abonnements, les montants payés en trop sont remboursés, si le client en fait la demande, sous réserve du chiffre 11.1 ci-après, et déduction faite d'une taxe administrative d'au moins TTC CHF 30.00 pour les clients en Suisse et d'au moins TTC CHF 50.00 pour les clients à l'étranger. Si le client n'en

fait pas la demande expresse, diffinco a le droit de retenir les montants versés en trop à titre de paiement d'avance pour des créances futures. Le client n'a pas droit à un intérêt sur ces paiements d'avance.

11. Retards de paiement

11.1 Si le client est en retard dans ses paiements, diffinco peut interrompre ou bloquer ses prestations. Dans ce cas, le client n'a pas droit aux services de diffinco, mais reste tenu de payer les rémunérations à leurs échéances périodiques. Une taxe administrative d'au moins TTC CHF 50.00 est perçue pour le rétablissement de la connexion.

11.2 diffinco a en outre le droit de percevoir des intérêts moratoires de 5% en cas de retard de paiement.

11.3 Si le client est en retard dans le paiement des rémunérations, en totalité ou en partie, pour deux périodes de facturation consécutives, diffinco peut résilier la relation contractuelle sans préavis.

11.4 diffinco se réserve la possibilité de faire valoir d'autres droits en cas de retard de paiement, notamment pour ses frais de rappel et de procédure d'exécution forcée. diffinco a le droit de prélever une taxe administrative d'au moins TTC CHF 30.00 par rappel.

12. Résiliation du contrat

12.1 La durée minimale du contrat, le délai de résiliation et le terme de résiliation dépendent du type de contrat conclu avec diffinco. Si le contrat est résilié avant l'expiration de la durée minimale convenue ou pour une date ne correspondant pas au terme prévu, le remboursement du montant de la redevance au prorata est exclu, et ce montant est conservé par diffinco.

12.2 Une fois le contrat résilié, les objets et documents appartenant à diffinco qui ont été confiés au client doivent être immédiatement restitués à diffinco, à savoir 14 jours calendaires au maximum après la fin du contrat, aux frais et aux risques du client jusqu'à ce qu'ils parviennent à diffinco. Si le client ne s'acquitte pas de cette obligation de restitution, il est tenu de payer des dommages-intérêts à raison de la valeur de rachat des objets et des documents, voire d'un dommage plus important si celui-ci peut être prouvé.

12.3 diffinco peut résilier le contrat sans préavis si une procédure de faillite, de règlement du passif, de sursis concordataire ou autre procédure analogue est introduite au sujet du client, ou si l'introduction d'une telle procédure a été requise. Dans ce cas, le chiffre 12.2 est applicable sans restriction. Le client a l'obligation d'informer immédiatement diffinco de ce type de situation.

12.4 En cas de résiliation anticipée du contrat pour un motif imputable au client, diffinco peut réclamer des dommages-intérêts à raison de la rémunération qui aurait été due pour la durée restante du contrat. diffinco se réserve le droit de faire valoir éventuellement d'autres créances.

12.5 La résiliation doit être communiquée dans le délai prescrit par lettre recommandée.

13. Exclusion et limitation de la responsabilité

13.1 En ce qui concerne ses services, diffinco ne garantit pas une exploitation ininterrompue et exempte de perturbations, que ce soit de manière générale ou à un moment déterminé. Elle décline donc toute responsabilité pour les interruptions de l'exploitation qui peuvent s'avérer nécessaires, notamment à la suppression de pannes, à la maintenance ou à l'introduction de nouvelles technologies.

13.2 diffinco n'accorde aucune garantie de l'intégrité des données enregistrées ou transmises par son système ou par Internet. Toute responsabilité est exclue pour les cas où des données envoyées et reçues au moyen de son système ou qui s'y trouvent enregistrées seraient malencontreusement divulguées, détériorées ou effacées.

13.3 diffinco ne répond pas des dommages directs ni indirects qui pourraient résulter de l'utilisation des services qu'elle fournit ou de défaillances de ces services.

13.4 La responsabilité de diffinco est notamment exclue dans les cas suivants:

- a) Dommages directs ou indirects consécutifs à des dérangements fonctionnels dans l'infrastructure de diffinco, notamment à des dérangements sur des lignes louées à des sous-traitants de diffinco;
- b) Messages électroniques non transmis, ou transmis de manière incorrecte ou illicite, ou encore interceptés par des tiers;
- c) Confidentialité nulle ou insuffisante de données cryptées, même si diffinco agit en qualité d'office de certification ou propose d'autres prestations de cryptologie;
- d) Erreurs de traitement lors de transactions commerciales par Internet (e-commerce), notamment erreurs de transmission des données des cartes de crédit ou d'autres informations relatives à des paiements;
- e) Nombre de hits nul ou insuffisant après référencement dans des moteurs de recherche;
- f) Litiges dus à l'enregistrement ou à la radiation de noms de domaine, auxquels diffinco a procédé pour le compte du client.

13.5 Toute responsabilité de diffinco et de ses auxiliaires pour des résultats techniques ou économiques du travail, pour les dommages indirects tels que la perte de gain, les réclamations de tiers, ainsi que pour les dommages consécutifs à un arrêt de production, à la perte de données, et toute responsabilité pour négligence légère sont expressément exclues, sous réserve de dispositions légales plus contraignantes en matière de responsabilité.

13.6 diffinco ne sera pas tenue responsable si elle est empêchée, pour des raisons qui ne lui sont pas imputables, de remplir ses obligations contractuelles à temps ou d'une manière appropriée.

13.7 Les dispositions de la Loi fédérale du 18 juin 1993 sur la responsabilité du fait des produits (LRFP) restent intégralement valables.

14. Annulation de commandes et reprise

14.1 L'annulation de commandes n'est possible qu'avec l'accord écrit de diffinco. Les frais déjà occasionnés ou les majorations de prix résultant d'une réduction de la commande sont à la charge du client.

14.2 En règle générale, les marchandises ne peuvent pas être reprises. La reprise de marchandises livrées est possible dans certains cas exceptionnels, qui nécessitent toujours l'accord écrit de diffinco. Dans ce cas, le client reçoit de diffinco un numéro RMA et une adresse pour le renvoi.

14.3. Les marchandises doivent être renvoyées dans l'emballage original, au complet avec tous les accessoires et en y joignant la quittance d'achat. Le renvoi des marchandises se fait aux frais et aux risques du client.

15. Protection des données personnelles

Le client a été informé de la nature, de l'étendue, du lieu et du but de la récolte, du traitement et de l'utilisation des données personnelles nécessaires à la réalisation des services. En matière de protection des données, diffinco applique les principes énoncés au chiffre 15. Dans la mesure où cela est nécessaire à l'exécution du contrat, diffinco transmet les données recueillies à des entreprises partenaires, également à l'étranger.

16. Politique en matière des données personnelles

16.1 diffinco s'efforce de faire un usage légitime, dans le cadre des dispositions légales, des données qui parviennent à sa connaissance au sujet de ses clients. diffinco tient compte à cet égard des réglementations nationales et internationales relatives à la protection des données. En conséquence, diffinco informe ses clients, dans le cadre des prescriptions en la matière, du traitement de leurs données. La Loi fédérale du 19 juin 1992 sur la protection des données (LPD) définit comme suit le traitement de données personnelles quels que soient les moyens et procédés utilisés.

16.2 Saisie de données

a) Au moment de la passation des commandes, diffinco saisit les données du client. Cette saisie est effectuée soit en contact direct entre le client et diffinco au début d'une relation contractuelle, soit au moyen des procédures de commande en ligne idoines;

b) Selon le service et en plus des données personnelles, différentes données sur l'infrastructure technique du client sont saisies, par exemple, mais pas exclusivement : numéros de série, licences de logiciels, environnement réseau, données d'accès, adresses IP. Ces données sont saisies dans l'unique but d'assurer un suivi technique complet de la clientèle;

c) Les données suivantes sont enregistrées par chaque visiteur qui accède au site Internet de diffinco et ne sont appliquées qu'à des fins statistiques, sans autoriser aucune conclusion relative à l'utilisateur: adresse IP utilisée, navigateur et version du navigateur, système d'exploitation et version de ce système, et nom du domaine qui a conduit l'utilisateur vers le site www.diffinco.net (moteur de recherche, publicité, etc.). diffinco peut utiliser l'adresse IP du client pour veiller à ce que les présentes CG soient respectées ou pour assurer la sécurité des services diffinco, du site Internet diffinco ou d'autres utilisateurs.

16.3 Utilisation des données: diffinco utilise les données qu'elle a saisies d'abord dans le but d'exécuter le contrat, mais a en outre le droit de s'en servir dans un but d'information sur d'autres produits et services de diffinco.

16.4 Transmission à des tiers

a) Étant donné que diffinco avec d'autres entreprises pour exécuter le contrat (location de lignes, matériel informatique, licences logiciels, domaines Internet, etc.), il peut s'avérer nécessaire, dans le cadre de l'exécution du contrat, que certaines données des clients soient mises à la disposition de ces entreprises. Dans ce cas, ce sont uniquement les données strictement nécessaires à l'exécution du contrat qui sont transmises. Les données ne sont pas communiquées à des tiers à des fins de marketing;

b) diffinco peut transmettre les données des clients à des tiers, même à l'étranger – toujours en respectant les prescriptions légales applicables – dans le but d'une exécution réglementaire du contrat.

16.5 Sécurité des données: diffinco protège les données des clients conformément aux exigences légales. En conséquence, diffinco prend les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger entre autre : l'accès aux données, leur stockage et la saisie.

16.6 Le client a le droit à tout moment de demander des renseignements sur ses données traitées chez diffinco.

17. Confidentialité

17.1 Les parties s'engagent à tenir secrètes les informations du cocontractant qualifiées de confidentielles, et en particulier à ne pas les rendre accessibles à des tiers non autorisés. Le contenu des contrats et de leurs annexes est notamment confidentiel.

17.2 Si diffinco constate des actes illicites ou illégaux, elle a le droit de communiquer les adresses des clients concernés à des tiers, notamment aux autorités.

17.3 En cas de résiliation du présent contrat, cette clause de confidentialité reste valide et toute information ou élément en possession de l'une ou l'autre des parties doit être restituée à son propriétaire sans délai ou détruite.

18. For juridique et droit applicable

Tout litige lié aux présentes CG ou au contrat conclu avec le client est soumis au droit suisse, le for exclusif étant à Genève sous réserve d'un recours au Tribunal Fédéral à Lausanne.

CG Diffinco SA - juillet 2011